

## Conseil Scientifique sur l'éolien en mer

Vendredi 5 novembre 2021, 10h-16h à La Rochelle et Zoom

### Participants :

**Virtuel** : Florence Cayocca (ECUME), Sophie-Dorothee Duron (MTE), Lara Lebleu (POC), Berenice Lequesne (IFREMER), Michel Peltier (OFB), Olivier le Pivert (IFREMER)

**Présentiel** : Francis Beaucire (CPDP), Gauthier Carle (POC – CFO), Laurent Courgeon (DIRM), Denis Fichet (Université La Rochelle – LIENSS), Françoise Gaill (CNRS, POC), Antoine Gremare (Université Bordeaux), Alice Lapijover (RTE), Christel Lefrançois (Université La Rochelle – LIENSS), Ludivine Martinez (Cohabys – Université La Rochelle), Guillaume Paquignon (OFB – Délégation Atlantique), Gilles Pinay (CNRS – INEE), Margaux Rouchon (RTE), Laurent Soulier (CAPENA), Mathilde Terral (DREAL NA - SPN), Pierre-Emmanuel Vos (DREAL NA - Projet Oléron)

### 1/L'observatoire éolien en mer : contexte et objectifs

Le Ministère de la Transition Écologique apporte son soutien au projet de l'observatoire de connaissances de l'éolien en mer pour 2022 (50 millions €), dont l'OFB et IFREMER seront des opérateurs majeurs, selon le cadre réglementaire de l'éolien mer de la DGEC (Direction Générale de l'énergie et du climat).

Ce projet s'inscrit dans deux initiatives du MTE dont le but est :

- 1 D'évaluer les données disponibles pour la construction de parcs éoliens pour créer un système d'information pour le milieu marin. L'observatoire facilitera une vision d'ensemble dans les travaux d'acquisition de connaissances pour orienter les programmes de recherche.
- 2 De construire une méthode d'appréciation des effets cumulés, notamment comment les prendre en compte et identifier des niveaux acceptables.

L'OFB souligne la nécessité impérieuse de l'acquisition de connaissances pour déterminer en amont du projet la **localisation des éoliennes en mer** où leur impact sur la biodiversité et les usages sera limité ; et en aval, mettre en place un dispositif pour suivre cet impact. Selon ECUME, une activité comme l'éolien en mer peut être source de différentes pressions telles que la modification de la connectivité, la contamination chimique, la modification des habitats benthiques. La réduction de ces **impacts cumulés** est un enjeu de localisation et un défi technologique qui nécessitent le développement d'outils pour produire des cartes projetant une vision de planification et de croisement des connaissances, pour souligner la concurrence entre les activités.

L'approche de l'OFB se concentre sur 3 axes :

- 1 **L'identification de besoins** de connaissances pour prioriser des connaissances actuellement disséminées ;
- 2 **La surveillance de l'évolution** de la biodiversité en réponse aux pressions issues des parcs éoliens à toutes les échelles géographiques ;
- 3 **La bancarisation des données** et leur communication avec le public, notamment à travers le débat public.

Les rôles de l'OFB incluent de partager des données pour participer à l'appui de la DGEC et de la DEB dans la création de dossier et se prononcer sur les effets notables du projet sur les AMP (notamment sur les oiseaux, mammifères, habitats benthiques et pélagiques). L'OFB doit indiquer au ministère les études à lancer en 2022 d'ici la fin de l'année 2021.

IFREMER présente aussi 3 axes pour l'observatoire éolien en mer afin de faciliter une gouvernance sur le long terme en s'appuyant sur les façades et mettre en place un dispositif visible à l'échelle nationale :

- 1 Un programme d'**acquisition de connaissances** ouvert visant à prioriser les besoins. Les outils peuvent inclure des campagnes et mesures de collecte pour utiliser les données récoltées immédiatement.
- 2 Un programme de **recherche basé sur les priorités identifiées**, facilitant notamment l'attractivité du projet pour les chercheurs.
- 3 Un **centre d'impact** pour capitaliser sur des projets insuffisamment valorisés, ouvrir les formats pour accueillir des données nouvelles, produire des éléments de synthèse pour le débat public, accompagner la politique par des synthèses et les diffuser pour les rendre accessibles et mesurer leur impact sur le public. Ce troisième axe reposerait donc sur une équipe de sciences humaines et sociales.

## 2/ Apports des acteurs de la recherche et de la société civile

Le CNRS met en avant un outil potentiel pour accéder aux données existantes : les **Expertises Scientifiques Collective (ESCo)**, reconnues par les ministères et permettant de faire le point sur la littérature nationale et internationale pour déterminer les verrous dans ce domaine. Elles sont notamment nécessaires car les structures existantes sont très sectorielles, or une vision écosystémique des impacts de l'éolien en mer est l'objectif à atteindre. Les ESCo peuvent mobiliser les universités marines sur plusieurs fronts : déterminer les impacts à long terme, faciliter la modélisation écosystémique (jumeaux numériques) et identifier les enjeux pour les différents acteurs. De même, la communauté JERICO peut recenser les actions d'observation sur l'ensemble des observations en Gascogne. Le rapport du RTE met aussi en avant les possibilités de raccordement entre les milieux.

Les ONG ont aussi un rôle à jouer : à travers le CFO, un espace de **concertation et de participation** sous la tutelle du MTE et des ONG de conservation marine, des ONG peuvent être associées au projet, facilitant notamment son **acceptation**. De même, la CNDP, une autorité administrative indépendante du maître d'ouvrage, des institutions publiques ou d'entreprises privées, fait face à des publics diversifiés dont les opinions diffèrent. Cela présente la difficulté d'une planification globale, menant à des politiques sectorielles. Pourtant, une analyse des coûts-bénéfices sera moins effective si divisée par champs éoliens.

La CNDP transmet des informations mais ne peut pas répondre aux questions du public sans l'approbation de l'État et mène notamment des réunions thématiques. L'OFB se tient à disposition pour intervenir dans ces dernières, en restant neutre tout en appuyant le maître d'ouvrage si l'étude d'impact du projet est bien menée. Il est souligné qu'il faut partager les incertitudes et lacunes de connaissances avec le public tout en montrant que nous sommes engagés dans un effort de renforcement de celles-ci.

### 3/ Des défis identifiés

Les défis actuels identifiés sont la collecte de données qui restent peu ou pas analysées ainsi que le besoin de les rendre plus accessibles en bancarisant. **Le partage de données** (AIS, système d'information halieutique, VMS etc) doit prendre compte des données publiques et privées et ne peut se faire qu'en facilitant l'accès à celles-ci. Par exemple, le traitement *manuel* des demandes à IFREMER force à les prioriser : il faut donc faire évoluer les systèmes d'information. De même, il est important d'inclure les forces et compétences locales à travers les différents sites : à quel niveau et comment peut-on intégrer **des échanges avec des locaux** ? En effet, l'homogénéisation n'est pas toujours idéale car les outils nécessaires à la collecte de données changent à travers les sites.

Un autre défi majeur est celui de **l'échelle temporelle** : le temps nécessaire à la recherche et l'obtention d'informations n'est pas le même que celui nécessaire à la prise de décision. Par exemple, la réversibilité d'un projet mis en place dans une zone peu étudiée qui s'avère mal choisie est-elle possible ? La décision peut être prise rapidement mais la recherche qui l'alimente a besoin de temps, il s'agit là d'une question récurrente (« talon d'Achille de la loi ESOC »). L'État doit se projeter à des échelles de temps que le public peut comprendre car les technologies évoluent rapidement. Les difficultés de temporalité sont aussi retrouvées dans les échelles différentes auxquelles fonctionnent les processus biologiques.

### 4/ Les propositions du CS

#### 1 Travailler sur une méthode d'expertise collective

Cette méthode, pilotée par 2-3 organismes différents, peut permettre l'analyse de la littérature grise notamment, et faire face à la difficulté principale qui sera de rédiger un texte cohérent, en partenariat avec un ministère. Il est aussi nécessaire d'identifier les données issues de parcs marins pour identifier comment un parc peut protéger un type d'écosystèmes.

#### 2 Travailler sur la modélisation (ambitieux mais important)

Le manque de données actuel appelle à une modélisation qui s'adapte et ce, dans des domaines biologiques et d'usages. De manière similaire, le projet doit savoir s'adapter au regard des impacts lors de sa construction et l'utilisation du parc (« observatoire *in situ* »). Parmi les fournisseurs potentiels de données, on retrouve Mercator Océan pour des données satellitaires.

#### 3 Travailler sur la diffusion des connaissances, valoriser la CNDP pour articuler le projet par rapport aux questions du public

Il a été soulevé que deux points seraient utiles à étudier : l'existence d'une approche comme celle de la CNDP ailleurs qu'en France et la production d'une cartographie des questions posées par le public, afin de faire remonter les interrogations publiques conjointement avec les ONG dont l'implantation locale est importante. Les impacts socio-économiques du projet doivent être considérés aux côtés des systèmes biophysiques.

**Prochaine échéance** : création d'un bureau de 4-5 personnes pour écrire une première proposition d'ici à mi-novembre 2021 (Laurent Soulier, Ludivine Martinez, Antoine Gremare, Christel LeFrançois)



**Le Préfet**  
**Nicolas BASSELIER**